

PLAN CANICULE



▶ VOUS ÊTES :

- Âgé.e de 65 ans et +
- Âgé.e de + 60 ans & reconnu.e inapte au travail
- Adulte handicapé.e

▶ INSCRIVEZ-VOUS EN MAIRIE

Un registre est établi pour **PERMETTRE L'INTERVENTION CIBLÉE DES SERVICES SANITAIRES & SOCIAUX AUPRÈS DE VOUS** en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par la Préfecture.

CCAS / MAIRIE DE MELESSE - 20, rue de Rennes

02.99.13.26.22

ccas@melesse.fr

*Seules les personnes vivant à leur domicile sont concernées.
La démarche d'inscription est volontaire et la déclaration facultative.*